Schola Europaea
Bureau du Secrétaire général

Unité de développement pédagogique

Réf. : **2025-01-D-65-fr-2**

Orig : **EN**

Cadre pour l'utilisation pédagogique de l'intelligence artificielle générative dans les Écoles européennes

Approuvé par le Conseil supérieur des Écoles européennes à sa réunion des 9, 10 et 11 avril 2025 à Nicosie (Chypre) - Hybride

Entrée en vigueur le 1er mai 2025.

Cofinancé par l'Union européenne

Co-financé par l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de l'AEF Belgique. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne peuvent en être tenues pour

Contents

Introduction 3
Intelligence artificielle générative 3
Champ d'application 4
L'intelligence artificielle générative dans l'éducation 5
But et objectifs principaux 5
Bilan et évolution 6
Cadre des Écoles européennes pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation 7
Enseignement et apprentissage 7
Dimensions humaines, sociales et environnementales 8
Transparence 8
Équité 9
Responsabilité 9
Conformité juridique, sécurité et sûreté 10
Alignement 13
Alignement au niveau interne 13
Alignement au niveau de l'Union européenne et au niveau international 13
Références et attributions 14
Avis concernant l'utilisation de l'IA générative 14
Licence 14

Introduction

Les Écoles européennes reconnaissent la nécessité d'encadrer et de guider l'utilisation pédagogique de l'intelligence artificielle générative (IA générative ou IAgén), compte tenu de son adoption rapide et généralisée et de son impact transformateur potentiel sur les pratiques cognitives, l'éducation et de nombreux domaines de nos sociétés. Contrairement à d'autres systèmes d'IA qui peuvent être intégrés progressivement, les outils d'IA générative sont déjà largement accessibles aux éducateurs et aux apprenants. Cette accessibilité nécessite d'aborder les questions urgentes et les risques potentiels tout en embrassant des opportunités sans précédent pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

Ce cadre vise à permettre aux Écoles européennes d'exploiter efficacement l'IA générative, en veillant à ce que son utilisation soit conforme aux principes juridiques, inclusifs, centrés sur l'être humain et éthiques. Cette initiative vise à établir une base de confiance et à fournir à la communauté des Écoles européennes un cadre équilibré pour optimiser l'utilisation de l'IA générative dans l'éducation. L'approche respecte le modèle de gouvernance à plusieurs niveaux dans lequel opèrent les Écoles européennes. La mise en place d'un cadre au niveau du système permet à chaque école d'élaborer des politiques sur mesure qui relient les concepts globaux aux contextes nationaux et locaux.

Intelligence artificielle générative

L'intelligence artificielle générative[1] peut créer du contenu (texte, images, son, vidéo ou code) sur la base de modèles appris lors de l'entraînement sur de grands ensembles de données. Les systèmes d'IA générative génèrent des résultats semblables à ceux des humains en utilisant des calculs probabilistes[2] . Ils permettent d'automatiser plusieurs tâches qui étaient auparavant difficiles à automatiser :[3]

- **Générer** du contenu (images, vidéos, musique, texte, code informatique ou même simulation d'une interaction orale semblable à celle d'un être humain)

[1] L'intelligence artificielle est l'étude et le développement de programmes informatiques (algorithmes) qui exécutent des tâches nécessitant des capacités cognitives semblables à celles de l'homme. Les progrès récents de l'IA ont été spectaculaires depuis les années 2010 en raison de la sophistication des modèles, de la disponibilité des données et de l'explosion de la puissance de calcul, soutenue par l'émergence de l'informatique en nuage.

[2] Les modèles d'IA générative s'appuient sur des modèles informatiques largement formés sur de grands ensembles de données (grâce à l'apprentissage automatique) et affinés par les développeurs pour produire des résultats multimodaux (texte, images, son, vidéo, code). Ils "apprennent" les relations entre ces données d'entraînement. En s'appuyant sur des prédictions statistiques, ces systèmes complexes pilotés par des algorithmes s'appuient sur les paramètres de leur formation pour créer de nouveaux contenus ou s'attaquer à de nouvelles tâches - un processus connu sous le nom de "généralisation". Le contenu généré est similaire aux données d'apprentissage, mais il n'est pas identique.

[3] Voir les questions-réponses de la CNIL sur l'utilisation des systèmes d'IA générative : https://www.cnil.fr/en/cnils-qa-use-generative-ai-systems.

- **Retraitement** de contenus existants (correction ou traduction de textes, par exemple)
- **Analyser** des données (par exemple, trier ou résumer des documents)

L'IA générative est désormais largement disponible par le biais d'applications quotidiennes, d'appareils, d'interfaces conversationnelles conviviales (par exemple, des agents conversationnels tels que les chatbots) et de l'intégration dans les plateformes de médias sociaux.

Les systèmes d'IA générative peuvent être considérés comme une "technologie à usage général" car ils peuvent potentiellement entraîner une transformation dans divers secteurs et pratiques[4]. Comme pour la machine à vapeur, l'électricité ou les technologies de l'information, nous devons apprécier le potentiel de transformation de l'IA générative tout en restant conscients des mythes et des attentes qui l'entourent[5].

Champ d'application

Le champ d'application de ce document se concentre sur l'utilisation éducative de l'IA générative, en abordant les activités liées à l'enseignement et à l'apprentissage. Cette initiative ne porte pas sur des technologies d'IA plus larges. La priorité accordée à l'IA générative par rapport à d'autres formes d'IA se justifie par son accessibilité et son potentiel de transformation[6]. Contrairement à d'autres systèmes d'IA qui peuvent être intégrés progressivement, les technologies d'IA générative sont déjà largement accessibles aux éducateurs et aux apprenants par le biais de diverses interfaces. Cette accessibilité généralisée nécessite de répondre à des questions urgentes et à des risques potentiels tout en saisissant des opportunités sans précédent pour enrichir l'enseignement et l'apprentissage.

De même, ce document n'englobe pas les activités plus larges des écoles, telles que les ressources humaines, les achats ou les technologies de l'information. Néanmoins, il s'agit d'une première étape vers l'élaboration d'une gouvernance de l'IA plus complète couvrant tous les aspects de l'IA (à usage général et à usage unique) et de l'utilisation de l'IA dans les Écoles européennes et au Bureau du Secrétaire général.

---

[4] Les progrès récents de l'IA générative sont dus à la sophistication accrue des programmes, à la disponibilité de vastes ensembles de données d'entraînement, à des bonds significatifs dans la puissance de calcul et à des investissements financiers substantiels, principalement de la part d'entreprises technologiques de premier plan basées en dehors de l'Union européenne (UE).

Dans toute l'Europe, des entreprises, des universités et des instituts de recherche font également progresser l'IA et la genAI, soutenus par la promotion par l'UE d'une IA éthique, centrée sur la vie privée et souveraine, afin de façonner son avenir. Dans ce contexte, il est essentiel de développer des modèles d'IA générique "open source", avec des données d'entraînement et un code accessibles et réutilisables par le public (alors que, dans les modèles "propriétaires", le code informatique est privé, inaccessible et ne peut pas être modifié librement par des tiers).

[5] Il convient de noter qu'à son stade actuel de développement, l'IA générative opère sur une "frontière irrégulière", excellant dans certaines tâches et échouant de manière imprévisible dans d'autres.

[6] Les modèles d'IA générative sont des IA à usage général (par opposition à l'IA à usage unique). Ils seront probablement de plus en plus capables d'être factuels, de raisonner et de comprendre le monde physique qui nous entoure. L'IA et l'IA générative accompagneront les personnes en permanence et dans toutes leurs tâches, peut-être (par exemple, avec des assistants personnalisés).

L'intelligence artificielle générative dans l'éducation

Il existe trois domaines principaux d'application de l'IA générative dans l'éducation, selon que la technologie soutient l'apprenant, l'enseignant ou le système éducatif :[7]

- L'IA générative **orientée vers** les élèves interagit directement avec eux, améliorant ainsi les expériences d'apprentissage[8].
- L'IA générative **orientée vers l'**enseignant soutient les éducateurs dans diverses tâches pédagogiques et administratives.
- L'IA générative **orientée vers le système** opère au niveau de l'organisation, contribuant à l'élaboration des programmes d'études, à l'analyse des politiques et à la communication.

En tant que technologie transformatrice, l'IA générative recèle un immense potentiel pour enrichir l'éducation, favoriser l'inclusion dans les écoles et faire progresser la société dans son ensemble.

Cependant, des outils d'IA générative mal conçus, mal utilisés ou mal compris peuvent causer des dommages et saper l'action des éducateurs et des apprenants. Ils peuvent présenter des risques importants pour la véracité[9], la vie privée, exacerber les inégalités, renforcer les injustices systémiques, créer de nouvelles formes de discrimination[10], et poser des problèmes de durabilité environnementale.

Par conséquent, le potentiel de l'IA générative devrait être exploité avec un optimisme prudent et des pratiques éclairées. Par-dessus tout, l'IA générative devrait être intégrée pour soutenir les interactions significatives entre les éducateurs et les apprenants qui sont au cœur de l'expérience éducative.

But et objectifs principaux

Le cadre des Écoles européennes en matière d'intelligence artificielle générative vise à exploiter les possibilités offertes par les technologies d'IA générative tout en relevant les défis qu'elles posent[11]. Il fournit un cadre équilibré pour l'utilisation responsable,

---

[7] Ces catégories peuvent se chevaucher, car plusieurs acteurs partagent parfois les mêmes utilisations.

[8] À l'heure actuelle, comme l'indique ce document, les éducateurs peuvent initier les élèves à l'IA générative, mais ils ne peuvent pas leur demander de l'utiliser directement, car les Écoles européennes ne disposent pas encore des outils ou des dispositions légales nécessaires pour leur permettre d'utiliser l'IA générative.

[9] En raison de la nature stochastique de la technologie actuelle de l'IA générative, les mêmes données d'entrée peuvent produire des résultats différents. L'IA générative peut également produire un contenu plausible et attrayant qui n'est pas nécessairement vrai ou logique (ce que l'on appelle les "hallucinations"). L'IA générative est donc potentiellement moins fiable, en particulier pour l'enseignement des connaissances factuelles et conceptuelles. Elle doit donc être utilisée de manière responsable, en particulier dans les contextes où l'exactitude et la vérité sont primordiales.

[10] Les résultats de l'IA générative peuvent refléter les préjugés, les stéréotypes, la discrimination et les préjudices culturels présents dans leur modèle (en raison de leurs données d'apprentissage et des choix effectués par leurs concepteurs).

[11] Cette politique n'aborde pas l'IA non générative telle que l'IA prédictive, qui analyse les données pour prévoir les résultats futurs, par exemple les chances de réussite d'un élève dans un cours particulier.

sûre, éthique, inclusive, transparente et efficace de l'IA générative dans l'éducation au profit des éducateurs, des élèves, des chefs d'établissement, des inspecteurs et des parents/tuteurs.

Il fixe des règles de base et favorise une compréhension commune de l'utilisation de l'IA générative dans les Écoles européennes, en s'articulant autour des objectifs suivants :

- **Intégration de l'éducation**
  Promouvoir l'utilisation pédagogique éclairée et réfléchie des outils d'IA générative pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les élèves, tout en faisant la distinction entre l'IA générative en tant que ressource pour l'acquisition du contenu d'une matière et en tant que contenu d'une matière en soi, conformément aux valeurs et aux objectifs des Écoles européennes
- **Conformité juridique**
  Veiller au respect des cadres juridiques pertinents, y compris la loi européenne sur l'IA[12] et le règlement général sur la protection des données (RGPD)[13], en préservant la vie privée et la protection des données.
- **Pratiques éthiques et responsables**
  Promouvoir l'utilisation sûre, responsable, éthique, transparente et durable des technologies de l'IA générique dans l'éducation.
- **Équité et inclusion**
  Garantir que les outils de l'IA générique sont utilisés d'une manière équitable, accessible et inclusive, en répondant aux divers besoins de tous les apprenants.

Ces objectifs sous-tendent les six principes interconnectés et les déclarations connexes décrits dans le présent document, qui guident la mise en œuvre pratique de l'IA générative dans les écoles européennes.

Bilan et évolution

Pour s'assurer que le cadre reste pertinent face aux progrès rapides de l'IA générative, le bureau du secrétaire général des Écoles européennes mènera des révisions régulières en collaboration avec les principales parties prenantes. Cette approche adaptative permettra d'évoluer en fonction des tendances et des défis émergents.

[12] Règlement (UE) 2024/1689.
[13] Règlement (UE) 2016/679.

Cadre des Écoles européennes pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation

Enseignement et apprentissage

Les outils d'IA générative sont utilisés pour soutenir et améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

Déclarations et objectifs

- **Impact sur l'éducation :** Les outils d'IA générative améliorent et soutiennent l'enseignement, l'apprentissage des élèves et l'administration scolaire.
- **Compétence des élèves :** Les programmes scolaires et les écoles incitent les élèves à se familiariser avec les outils d'IA générative, leurs forces potentielles ainsi que leurs limites et préjugés, et à les utiliser en toute sécurité et avec compétence pour en exploiter les avantages éducatifs, ce qui renforce les compétences numériques des élèves et approfondit cet apprentissage au fur et à mesure de l'augmentation de l'utilisation par les élèves[14].
- **Compétence des éducateurs :** Les éducateurs sont soutenus et formés pour acquérir des connaissances en matière d'IA, ce qui leur permet d'intégrer efficacement l'IA générative dans les pratiques d'enseignement tout en conservant leur rôle d'experts en la matière, en pédagogie et en didactique.
- **Pensée critique :** Les outils d'IA générative sont abordés et utilisés pour soutenir et améliorer la pensée critique et la créativité plutôt que de restreindre la pensée et l'expérience humaines.
- **Conception de l'apprentissage :** Lorsqu'elles sont autorisées par l'école[15], les tâches conçues pour les élèves, y compris les évaluations, indiquent comment les outils d'IA générative doivent ou ne doivent pas être utilisés par les élèves et permettent une évaluation claire et impartiale des capacités des élèves. Les outils d'IA générative devraient être utilisés lorsqu'ils stimulent l'apprentissage plutôt que de supprimer l'effort nécessaire à l'apprentissage, par exemple en fournissant des raccourcis et en donnant un faux sentiment de maîtrise.
- **Évaluation :** Les enseignants ne devraient pas se fier aux outils d'IA générative pour évaluer l'apprentissage des élèves. L'IA générative ne peut pas remplacer

[14] Les éducateurs peuvent initier les élèves à l'IA générative. Cependant, ils ne peuvent pas actuellement demander aux élèves d'utiliser directement les outils d'IA générative, car les Écoles européennes ont encore besoin des outils ou des dispositions légales nécessaires pour leur permettre d'utiliser l'IA générative.

[15] Voir note précédente.

l'observation et l'interprétation holistique et contextuelle des performances des élèves par les enseignants. Toutefois, les enseignants peuvent utiliser l'IA générative comme une aide, par exemple pour rédiger leurs commentaires et leurs instructions. Les enseignants doivent toujours s'assurer qu'aucune donnée personnelle des élèves n'est introduite dans les outils d'IA générative.

Dimensions humaines, sociales et environnementales

Les outils d'IA générative sont utilisés au profit de tous les membres de la communauté scolaire, en tenant compte de leur impact humain, social et environnemental.

Déclarations et objectifs

- **Le bien-être :** Les outils d'IA générative sont mis en œuvre et utilisés de manière à ne pas nuire au bien-être et à la sécurité de tout membre de la communauté scolaire et sont utilisés de manière à tenir compte de leur alignement sur les différents stades de développement des élèves, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux différents âges et aux différentes capacités.
- **Diversité des perspectives :** Les outils d'IA générative sont utilisés de manière à exposer les utilisateurs à diverses idées et perspectives et à éviter le renforcement des préjugés et des stéréotypes (par exemple, de genre, de culture, de race, etc.).
- **Droits de l'homme :** Les outils d'IA générative sont utilisés dans le respect des droits de l'homme, notamment de l'autonomie et de la dignité individuelles.
- **Pratiques durables :** Les outils d'IA générative sont choisis et utilisés de manière à minimiser leur impact sur l'environnement, conformément à l'engagement des Écoles européennes en faveur du développement durable.

Transparence

Les communautés scolaires reçoivent des informations accessibles et claires sur le fonctionnement des outils d'IA générative au sens large, sur la manière dont ils peuvent être utilisés, ainsi que sur le moment et la manière dont ces outils ont un impact sur elles.

Déclarations et objectifs

- **Information et soutien :** Le personnel, les élèves et les parents/tuteurs peuvent accéder à des informations et des conseils clairs et appropriés sur

l'utilisation de l'IA générative dans le contexte scolaire. Plus précisément, les chefs d'établissement et le personnel éducatif bénéficient d'un développement professionnel spécifique.

- **Divulgation :** les communautés scolaires sont dûment informées lorsque des outils d'IA générative sont utilisés d'une manière qui les concerne. Le cas échéant, des formulaires de consentement appropriés sont soumis aux tuteurs.
- **Transparence et sensibilisation des utilisateurs :** Les écoles veillent à ce que tous les utilisateurs comprennent largement les méthodes utilisées par les outils d'IA générative et leurs biais et risques potentiels.

Équité

Les *outils d'IA générative sont utilisés de manière inclusive, accessible, équitable et respectueuse.*

Déclarations et objectifs

- **Accessibilité et inclusivité :** Les outils d'IA générative sont utilisés pour améliorer les opportunités pour tous et sont inclusifs, accessibles et équitables pour les personnes handicapées et d'origines diverses.
- **L'équité et l'accès :** Les profils de tous les utilisateurs sont pris en compte lors de la mise en œuvre de l'IA générative, et l'école veille à ce que tous les utilisateurs aient un accès égal aux outils de l'IA générative.
- **Non-discrimination :** Les outils d'IA générative sont utilisés pour minimiser les possibilités de discrimination injuste à l'encontre d'individus ou de groupes et pour lutter contre cette discrimination.

Responsabilité

Les outils d'IA générative sont utilisés de manière à pouvoir être remis en question et à conserver l'action humaine et la responsabilité des décisions.

Déclarations et objectifs

- **Responsabilité humaine :** Les utilisateurs conservent le contrôle de la prise de décision et restent responsables des décisions prises à l'aide d'outils d'IA générative.
- **Fiabilité :** Les outils d'IA générative sont testés avant d'être utilisés afin de s'assurer qu'ils fonctionnent de manière fiable, conformément à l'objectif visé.

Il est fondamental d'accorder une attention particulière aux résultats proposés par l'IA générative et de vérifier la véracité des données.

- **Suivi :** L'impact des outils d'IA générative sur les communautés scolaires fait l'objet d'un suivi actif et régulier sous la supervision des directeurs et des délégués à la protection des données, avec le soutien des coordinateurs de l'apprentissage numérique, et les risques et opportunités émergents sont identifiés et gérés.
- **Contestabilité :** Sous la supervision des délégués à la protection des données et de la direction de l'école, les membres des communautés scolaires concernés par les outils d'IA générative sont activement informés et ont la possibilité de remettre en question l'utilisation ou les résultats des outils, ainsi que toute décision prise sur la base de ces outils. Les utilisateurs savent qui contacter s'ils constatent, par exemple, que le système ne fonctionne pas correctement, qu'il est discriminatoire ou partial, et comment déposer une plainte.

Conformité juridique, sécurité et sûreté

***Les utilisateurs d'outils d'IA générative respectent l'ensemble de la législation applicable en matière d'IA dans l'Union européenne et dans les écoles et suivent les* procédures appropriées[16] pour atténuer les risques et respecter les droits fondamentaux.**

Déclarations et objectifs

- **Vie privée, protection des données et transparence** : Les outils d'IA générative doivent être utilisés de manière à respecter les droits fondamentaux[17], y compris la vie privée, et à faire respecter les droits relatifs aux données, en se conformant pleinement au règlement général sur la protection des données (RGPD), à la loi de l'UE sur l'IA[18], et aux règles des écoles européennes. Ces outils doivent éviter la collecte et la conservation des données au-delà des objectifs éducatifs (par exemple, empêcher le traitement à des fins commerciales par des tiers).

[16] Le Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes vise à développer une gouvernance et des procédures internes en matière d'IA. Ces procédures peuvent aller de la réalisation d'évaluations de l'impact sur la protection des données (DPIA) avant le déploiement de nouveaux outils d'IA générative, à l'établissement de protocoles clairs pour le signalement des violations de données, en passant par la formation régulière du personnel et des étudiants à l'utilisation responsable de l'IA générique.

[17] Notamment selon la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2012/C 326/02).

[18] La phase de mise en œuvre de la loi européenne sur l'IA ne signifie pas que la législation ne s'applique pas : La loi sur l'IA de l'UE prévoit 24 mois pour mettre en place une gouvernance pour l'IA à haut risque. Tout outil d'IA à haut risque adopté pendant la phase de mise en œuvre doit être soumis au processus de gouvernance.

Sous la supervision de la direction de l'école conseillée par les délégués à la protection des données, les communautés scolaires doivent être informées de manière transparente des pratiques de collecte de données et de l'utilisation prévue des outils d'IA générative. Le consentement doit être demandé si nécessaire, en veillant à l'alignement sur le GDPR et les politiques de l'école.

- **Données personnelles** : Pour éviter toute violation des données, les outils d'IA générative ne doivent pas recevoir de données personnelles des élèves ou du personnel, sauf autorisation explicite à des fins éducatives par le directeur de l'école (en tant que responsable du traitement des données).
- **Utilisation de l'IA générative par les élèves :** Si les éducateurs peuvent informer les élèves sur l'IA générative, ils ne doivent pas leur demander de l'utiliser directement tant que les outils d'IA générative n'ont pas été approuvés et que des réglementations spécifiques n'ont pas été établies. (Actuellement, au niveau du système, il n'existe pas d'outils ou de dispositions légales permettant aux élèves d'utiliser l'IA générative). Si une école a approuvé un outil d'IA générative, elle doit rapidement se conformer aux obligations de la loi européenne sur l'IA. Une fois que les outils et les dispositions légales appropriés seront mis en place dans le système des écoles européennes, les élèves de plus de 13 ans devront respecter les règles établies lorsqu'ils utiliseront l'IA générative[19] (en tout état de cause, les élèves de moins de 13 ans ne seront toujours pas légalement autorisés à créer des comptes d'IA générative avec le courrier électronique de leur école ou leur courrier électronique personnel).
- **Divulgation de la vie privée :** sous la supervision de la direction de l'école conseillée par les délégués à la protection des données, les communautés scolaires sont informées de manière proactive de la manière dont les données seront collectées, utilisées et partagées lors de l'utilisation d'outils d'IA générative, et le consentement est sollicité si nécessaire.
- **Protection des données des élèves :** Le personnel et les élèves prennent les précautions nécessaires lorsqu'ils saisissent des informations dans des outils d'IA générative, ce qui peut compromettre la confidentialité des données d'un individu.
- **Respect des droits d'auteur :** Les écoles sont conscientes des droits et obligations applicables en matière de droits d'auteur lorsqu'elles utilisent des outils d'IA générative et prennent des mesures raisonnables pour s'y conformer.
- **Protection des documents internes :** Si les utilisateurs ne doivent pas partager de documents internes avec un outil d'IA générative, ils peuvent en revanche partager des documents publics officiels (par exemple, des documents sur www.eursc.eu).
- **Développement d'outils d'IA générative :** Le personnel et les élèves ne sont actuellement pas autorisés à développer des outils d'IA générative ou à

[19] Sauf disposition contraire de la législation nationale.

modifier la finalité d’une IA (en raison des exigences de la loi européenne sur l’IA, notamment en ce qui concerne la transparence, la sécurité et la protection des données).

Alignement

Alignement au niveau interne

Le cadre s'aligne sur les politiques et objectifs existants des écoles européennes, notamment :

- Vision de l'éducation numérique pour le système des Écoles européennes (2018-12-D-7).
- Cadre de compétence numérique pour les Écoles européennes (2020-09-D-51).
- Structure pour tous les programmes du système des Écoles européennes (2024-11-D-42), notamment en ce qui concerne les objectifs généraux des écoles européennes, les principes didactiques et l'évaluation.
- Lignes directrices sur l'éthique et l'intégrité dans les Écoles européennes (2022-06-D-23).
- Assurance et développement de la qualité dans les Écoles européennes (2000-D-264).
- L'évaluation sommative du s4 au s6 dans les Écoles européennes : Modalités pédagogiques et organisationnelles (2022-12-D-19).

Alignement au niveau de l'Union européenne et au niveau international

Le cadre s'aligne sur la priorité stratégique numérique globale de l'Union européenne visant à adapter l'Europe à l'ère numérique[20], le plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027)[21], le cadre réglementaire européen sur l'intelligence artificielle (EU AI Act)[22], le règlement général sur la protection des données (RGPD)[23]. Il s'aligne plus particulièrement sur les *lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage pour les éducateurs*[24]*, le Cadre européen pour la compétence numérique des citoyens* (DigComp)[25], le *Cadre européen pour la compétence numérique des éducateurs* (DigCompEdu)[26]. Il s'appuie également sur les rapports d'information de l'équipe "AI

[20] Une Europe adaptée à l'ère numérique : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age_fr

[21] Commission européenne (2020). Plan d'action pour l'éducation numérique 2021-2027 : réinitialiser l'éducation et la formation à l'ère numérique. https://education.ec.europa.eu/fr/focus-topics/digital-education/action-plan

[22] Règlement (UE) 2024/1689. Voir également https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/regulatory-framework-ai

[23] Protection des données dans l'UE : https://commission.europa.eu/law/law-topic/data-protection_en?prefLang=fr.

[24] https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/d81a0d54-5348-11ed-92ed-01aa75ed71a1

[25] https://joint-research-centre.ec.europa.eu/digcomp_en.

[26] https://joint-research-centre.ec.europa.eu/digcompedu_en.

in Education" de la communauté professionnelle européenne pour l'éducation numérique[27].

Le cadre s'aligne sur les documents clés de l'UNESCO : *Consensus de Pékin sur l'intelligence artificielle et l'éducation*[28]*, Intelligence artificielle et éducation : Guidance for Policy-makers*[29] , Guidance for the Use of Generative AI in Education and Research[30] , AI Competency Frameworks for Teachers[31] et AI Competency Framework for Students[32] . Le cadre s'aligne également sur l'objectif de développement durable n° 4 des Nations unies : "*Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour* tous"[33].

Le cadre s'inspire de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intelligence artificielle (2024)[34].

Références et attributions

Ce document est un dérivé substantiellement modifié de l'*Australian Framework for Generative AI in Schools* du Commonwealth d'Australie (2023), sous licence CC BY 4.0 .[35]

Avis concernant l'utilisation de l'IA générative

Ce document a été rédigé à l'aide d'outils génératifs basés sur l'IA afin d'en affiner le contenu et à des fins éditoriales. Le Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes a revu, édité et assume l'entière responsabilité du contenu final.

Licence

Ce document, intitulé « Cadre pour l'utilisation éducative de l'IA générative dans les Écoles européennes » et rédigé par le Bureau du secrétaire général des Écoles européennes (www.eursc.eu), est placé sous licence CC BY-SA 4.0. Vous pouvez le partager, l'adapter et le distribuer sous la même licence, moyennant l'attribution d'une mention appropriée. Cette licence ne s'applique pas au matériel protégé par des droits d'auteur inclus dans le document. Pour consulter une copie de cette licence, visitez le site https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr

[27] https://education.ec.europa.eu/focus-topics/digital-education/action-plan/european-digital-education-hub
[28] https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368303
[29] https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000376709
[30] https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386693
[31] https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391104
[32] https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391105
[33] https://sdgs.un.org/fr/goals/goal4
[34] https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/oecd-legal-0449
[35] https://www.education.gov.au/schooling/resources/australian-framework-generative-artificial-intelligence-ai-schools